



Montreuil, le 02 mai 2019

CA CPR DU 25 AVRIL 2019

LE PATRONAT ET LA DIRECTION REFONT LES ÉLECTIONS !

Jeudi 25 avril se tenait une réunion du Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des cheminots.

Lors de cette réunion, le président du Conseil (nommé par le Gouvernement), de concert avec le patronat, a décidé de refaire les élections passées pour réduire la présence de la CGT et favoriser les organisations et associations qui accompagnent la casse sociale. Les délégations CGT et SUD-Rail ont quitté la réunion du Conseil d'Administration.

UNE SÉCU PAR ET POUR LES SALARIÉS !

Lors de la création de la Sécurité Sociale en 1945, le paritarisme n'est pas de rigueur et les organismes de Sécurité Sociale sont administrés selon le principe de démocratie sociale par des représentants élus des travailleurs, actifs et retraités, majoritaires dans les Conseils d'Administration.

Ce principe repose sur le fait que les cotisations sociales, qui financent la protection sociale, sont la contrepartie de la force de travail des salariés et que dès lors, c'est aux salariés de déterminer l'usage qu'ils souhaitent faire de leur salaire socialisé, tout autant que de leur salaire direct.

Le patronat, soutenu par de trop nombreux gouvernements, n'a eu de cesse de vouloir remettre en cause ce principe pour amenuiser la Sécurité Sociale et la livrer aux institutions financières telles que les assurances.

Le plan Juppé de 1996 y a répondu favorablement en redonnant une place déterminante au patronat dans les organismes de Sécurité Sociale.

Aujourd'hui, les représentants des cheminots actifs et retraités ne sont plus majoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite.

VOTE DES CHEMINOTS BAFOUÉ À LA CPR

Le Conseil d'Administration de la CPR est composé de 26 membres comprenant :

- Un président, nommé par le Gouvernement et ayant voix prépondérante ;
- 19 membres représentant les cheminots affiliés, dont 17 représentants des agents actifs du Cadre Permanent de la SNCF et 2 représentants des agents retraités du Cadre Permanent ;
- 6 membres représentant le patronat à la tête de la SNCF, chaque membre portant 3 voix lors des délibérations du conseil.

Les représentants des cheminots retraités sont élus tous les 5 ans. Les dernières élections se sont tenues en octobre 2018. A cette occasion, la CGT a recueilli plus de 39 % des suffrages (38 471 voix) et obtenu 1 siège.

Le second siège réservé aux cheminots retraités, a été obtenu par la FGRCF (Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer), fédération associative non-syndicale, avec 20 % des suffrages (19 580 voix).



La FGRCF, en recul majeur, sanctionnée par les cheminots retraités pour avoir accompagné systématiquement les reculs sociaux, est passée à 230 voix (sur 97 303 votants) de ne plus être représentée dans le conseil d'administration de la CPR.

Les représentants des cheminots actifs du Cadre Permanent sont quant à eux désignés par les organisations syndicales représentatives sur la base des résultats obtenus lors des dernières élections professionnelles.

Lors des élections CSE de 2018, les cheminots ont conforté la CGT comme première organisation syndicale, à l'heure où le syndicalisme de contestation, de lutte et de proposition s'avère incontournable.

ASSOCIATION DE MALFAITEURS !

Le Conseil d'Administration de la CPR est doté d'un règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement, les commissions du Conseil et leur composition. Les commissions statuent par délégation du Conseil d'Administration, sur certains droits tels que la reconnaissance des accidents du travail, des maladies professionnelles, la mise en œuvre de prestations spécifiques en termes de maladie... et préparent les délibérations du Conseil d'Administration, notamment s'agissant de la revalorisation des pensions.

Contre toute attente, au lendemain de ces deux élections, et à l'occasion de la mise en place du nouveau Conseil d'Administration, le président et la direction de la Caisse, soutenus par le vote du patronat (direction SNCF), ont pris la décision de modifier le règlement intérieur pour :

- Réduire la présence de la CGT dans les commissions du Conseil d'Administration, passant outre la représentativité syndicale issue des élections ;
- Retirer 2 sièges à la CGT et en offrir 3 de plus à la FGRCF (qui passe de 2 sièges en commissions, à 5).

En remerciement au patronat pour ce vote de soutien, le président du Conseil d'Administration a imposé la mise en place de séances du Conseil d'Administration et des commissions par visio-conférence.

Les représentants patronaux (qui n'ont rien à faire dans l'administration des organismes de Sécurité Sociale) pourront donc désormais soutenir à distance la régression sociale et les remises en cause de la protection sociale des cheminots, tout en sabotant le Service Public de transport ferroviaire depuis leur bureau !

La Fédération CGT des cheminots ne peut accepter cette collusion malhonnête qui remet en cause aujourd'hui le vote des cheminots, pour mieux pouvoir remettre en cause leurs droits demain !

L'intervention des cheminots actifs - retraités est indispensable pour que demain, tous les salariés du ferroviaire disposent des mêmes droits en matière de protection sociale.

**PAS DE CONCURRENCE SUR LE RAIL ET ENTRE LES SALARIÉS !
LA COUPE EST PLEINE !**

**MANIFESTATION NATIONALE DES CHEMINOTS ACTIFS ET RETRAITÉS
LE 4 JUIN 2019 À PARIS**